



## Règlement de l'inscription au Congrès annuel de l'AEC 2018

Date limite: 9 octobre 2018

Les frais de participation peuvent être réglés des manières suivantes:

- Paiement manuel par virement bancaire avant l'évènement (préférable)
- Idéal, Carte de crédit, Paypal et Bankcontact Systems en ligne
- Paiement manuel (en espèces sur place à Graz)
- Paiement manuel (par carte de crédit à Graz)

Pour plus d'informations et demandes veuillez envoyer un email à [events@aec-music.eu](mailto:events@aec-music.eu)

Congrès annuel de l'AEC		
Catégorie	Règlement effectué avant le 9 octobre	Règlement effectué après le 9 octobre
Représentant d'une institution membre de l'AEC	€300 (+ 80€ en cas de participation aux séminaires du pré-congrès)	€400 (+ 80€ en cas de participation aux séminaires du pré-congrès)
Représentant d'institutions non-membres	€500	€600
Étudiant d'une institution membre de l'AEC	€150	€210

## Frais d'inscription

Les frais de participation couvrent :

- Les documents de la conférence
- La participation à toutes les séances plénières et parallèles
- La participation à tous les moments de réseautage
- La possibilité d'afficher des brochures, des posters et autres documents d'information sur les établissements membres de l'AEC
- Les pauses café
- Deux dîners (jeudi 8 et samedi 10)
- Deux déjeuners (vendredi 9 et samedi 10)
- Concert organisé par l'établissement hôte
- L'aide du personnel de l'AEC

Les frais d'inscription ne seront pas remboursés si le participant annule sa participation après le 9 octobre

### Coordonnées bancaires pour les règlements

BNP Paribas Fortis

Account Holder AEC-Music

IBAN: BE47 0016 8894 2980

SWIFT/BIC Code: GEBABEBB

Lors du virement, merci d'indiquer clairement :

- **Le numéro de facture**

ou

- le code de l'événement (Congress 2018)
- le nom de famille du participant
- le nom de votre institution (le cas échéant)

Exemple : **Congress2018, Smith, Gotham Conservatory**